



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL									
COURRIER ARRIVEE									
02 OCT. 2020									
CAB	DGS	DGA-TSO			DGA-PRI			RCT	
		DHE	DHAM	DPAE PORT	DAFP	DMR DRH	DINSI		

Direction Générale
des Territoires et de la Mer

Direction de l'Environnement de
l'Agriculture de l'Alimentation et
Forêt

Cayenne, le 29 SEPT 2020

Service Paysages Eau et Biodiversité

Le Préfet de la région Guyane

Unité Expertise Equipements Publics

2020-236

Affaire suivie par : Laetitia BILOQUET

tél : 06 94 22 43 43

laetitia.biloquet@agriculture.gouv.fr

à

**Madame la Présidente de la CACL
Madame le Maire de Saint Laurent du Maroni
Monsieur le Maire de Kourou
Monsieur le Maire de Mana**

Mesdames, Messieurs,

On recense sur vos territoires de nombreux quartiers d'habitat informel où la population n'a pas d'accès à l'eau potable. La lutte contre la Covid-19 passe par des mesures d'hygiène qui nécessitent que ces populations aient un accès à l'eau. C'est pourquoi l'Etat a financé l'installation de rampes ou de bâches de distribution d'eau potable, ainsi que la mise en gratuité de bornes fontaines monétiques sur vos territoires. La SGDE prend à sa charge une partie des consommations de ces points d'eau, le reste étant rémunéré par l'Etat.

Ces dispositifs devaient être désinstallés et les bornes fontaines à nouveau monétisées dès le 2 novembre 2020.

Toutefois, je souhaite vous proposer de maintenir ces dispositifs en place jusqu'à la fin du mois de mars 2021 pour, d'une part, couvrir la saison sèche et d'autre part, pour éviter d'être pris au dépourvu si nous avons une reprise de l'épidémie COVID. Cela vous permettrait, en outre, d'avoir plus de temps pour mettre en place un équipement de distribution d'eau potable pérenne, si tel était votre choix (il faut, par exemple, 4 mois entre la commande et la livraison d'une borne fontaine monétique).

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de me faire part de votre accord ou désaccord à ce principe de prolongation au delà de l'état d'urgence sanitaire. En cas d'accord, une nouvelle convention encadrant une nouvelle subvention vous sera proposée.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Marc Del Grande
Le Préfet

Marc Del Grande